

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 3 Novembre

## DÉPÊCHE

### AU DAHOMEY

Paris, 3 novembre.

Le ministre de la marine a reçu une dépêche du colonel Dodds, datée de Katopa 31 octobre. Le colonel Dodds annonce que l'armée dahoméenne tout entière attaqua violemment Akpa les 20 et 21 et fut repoussée avec des pertes considérables.

Behanzin demanda à parlementer; le colonel Dodds posa pour condition, l'évacuation de Kato par Behanzin.

La colonne ayant reçu des renforts le 26, reprit sa marche et enleva deux lignes de retranchements entre Akpa et Katopa, puis le 27 Katopa et des lignes à Kato plus fortes encore que celles rencontrées jusqu'ici.

Dans ces différentes affaires nous eûmes 10 tués et 73 blessés.

Le colonel Dodds campait le 31 octobre à l'ouest de Kato, sur la route de Kana prêt à reprendre sa marche. Il constate une résistance molle de la part des dahoméens, dont les pertes sont considérables depuis le commencement de la campagne.

### Les travaux de la Chambre

Certes, il serait mal séant de reprocher à nos représentants de manquer d'initiative et d'activité, car il est avéré par la statistique des travaux dans la Chambre des députés, que les projets et propositions soumis à leurs délibérations se chiffrent par milliers en y comprenant, comme de raison, les lois d'intérêt local qui figurent pour une large part dans ce total.

Cet état des travaux législatifs prouve assurément que les députés sont animés d'un esprit laborieux, et il peut être considéré comme une réponse aux critiques de ceux qui les accusent de remplir leur mandat avec négligence et d'être de véritables sinécures.

Mais cette impression favorable se modifie quelque peu lorsque l'on compare le nombre des projets soumis aux discussions de la Chambre à celui de ceux qui, en fin de compte, parviennent à être transformés en lois et à avoir la consécration de la promulgation du *Journal officiel*; ceux-ci sont en très petit nombre, comparativement aux autres, cela s'explique facilement. Les propositions nées de l'initiative parlementaire manquent souvent d'utilité, ou ne répondant pas à un besoin immédiat, elles sont nécessairement écartées. D'autres, inspirées par un sentiment louable, ayant le tort d'être mal conçues ou mal présentées à la Chambre, éprouvent le même sort.

Enfin, il est une troisième catégorie de projets qui n'ont d'autre but que de servir de réclame auprès de leurs électeurs à ceux qui les présentent. On comprend que la Chambre montre peu d'empressément à les porter à son ordre du jour et qu'elle leur réserve ce que l'on appelle un enterrement de première classe.

Nous ne parlerons pas des interpellations inutiles qui se produisent à chaque instant pour le motif le plus futile. Tout le monde est d'avis que cette manie d'interpeller le gouvernement à propos de rien fait perdre à la Chambre un temps précieux qui pourrait être employé à des discussions plus utiles. Mais si l'on s'avisait de faire observer à ces interpellateurs acharnés qu'ils ont tort d'agir ainsi, ils ne manqueraient pas de se récrier et de dire que l'on veut porter atteinte à la liberté de discussion et mettre la lumière sous le boisseau.

L'interpellation inutile a été de tout temps un moyen fort apprécié des minorités pour combattre les majorités, les empêcher de voter des lois utiles, et les accuser ensuite,

de méconnaître les intérêts des masses laborieuses; nos monarchistes ont usé maintes fois de ce moyen sous les précédentes assemblées, dans le but de les déconsidérer aux yeux du pays et ils y ont réussi quelque fois.

Quoi qu'il en soit, il est une chose que l'on peut reprocher à juste titre à cette Chambre et qu'elle a de commun avec celles qui l'ont précédée, c'est de retarder trop longtemps le vote de certaines propositions d'intérêt général, qui sont en état d'être discutées et dont le pays réclame l'application; ainsi on peut citer la loi sur les caisses d'épargne, sur les juges de paix, sur le crédit agricole, sur les prestations, sur la révision du code de procédure, sur le séjour des étrangers en France, sur la suppression des octrois, sur la réfection du plan cadastral, sur la caisse des retraites des travailleurs, sur la propriété artistique, sur la réforme générale de l'impôt. Nous en passons, sans doute, et des plus utiles, mais nous croyons qu'il suffit de signaler celles que nous venons d'énumérer, pour montrer combien de questions importantes sollicitent l'attention de nos représentants et attendent une solution qui tarde trop.

On objectera peut-être qu'il importe d'étudier à fond ces projets de réforme afin de ne pas commettre d'impairs qui seraient pires que les abus auxquels ils ont pour objet de mettre fin; mais on peut répondre à cette objection qu'il ne faut pas des années pour procéder d'une manière satisfaisante à cette étude.

La Chambre actuelle n'a plus devant elle que huit ou neuf mois d'existence, aussi on ne peut guère compter sur elle pour exécuter le programme que nous venons d'exquiser, d'autant plus qu'elle va avoir à discuter le projet de budget pour 1893. Néanmoins, nous estimons qu'elle peut encore voter nombre de réformes utiles si elle veut bien employer son temps.

Pour le moment une tâche s'impose à elle, c'est la discussion du budget; il importe qu'elle se mette à l'œuvre à bref délai afin

que la loi de finances puisse être discutée par le Sénat en temps utile.

Il n'y a pas un moment à perdre si l'on veut éviter les douzièmes provisoires.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### AU DAHOMEY

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* dit que le colonel Dodds a actuellement sous ses ordres 3,000 hommes environ. La cavalerie de la colonne expéditionnaire compte 248 chevaux; l'artillerie compte 3 batteries de 6 pièces de 80<sup>mm</sup>, 12 canons de 4 de montage, 9 canons-revolvers Hotchkiss.

Le *National* publie la dépêche suivante de Kotonou :

« Je suis heureux de vous transmettre une nouvelle victoire de nos troupes. Le 26 octobre, le colonel Dodds a franchi les lignes dahoméennes à Kato. La résistance de l'ennemi a été acharnée. Nos troupes ont montré un entrain et une vigueur admirables. Elles marchent, en ce moment, sur Abomey. »

\*\*\*

Le ministère de la marine communique la note suivante :

« Des dépêches de service de Porto-Novo apportent des renseignements favorables sur la marche des opérations qui se poursuivent dans de bonnes conditions, mais il n'est parvenu aucune dépêche officielle du colonel Dodds. »

\*\*\*

L'agence Havas reçoit la dépêche suivante de son correspondant de Porto-Novo, le 31, à dix heures du matin :

Après avoir reçu les troupes de renforts, des porteurs et des approvisionnements, le colonel Dodds a attaqué les lignes fortifiées de Kato. Il a franchi ce cours d'eau, enlevé d'assaut les deux forts de Kotopa et livré deux brillants combats à toute l'armée dahoméenne. L'ennemi a été complètement battu. Il s'est enfui et a été poursuivi jusqu'à un kilomètre de Kana, où le colonel a établi son camp.

Les dernières nouvelles reçues de Porto-Novo sont datées du 28. Le colonel a dû prendre Kana le 29 et Abomey le 30.

Malgré les instances du gouverneur, Marcel prit immédiatement congé de lui, et se remit en voyage avec Michel et le capitaine Gargantua.

Gargantua regrettait fort le séjour de Milan. Dans le palais Sforza, il n'avait manqué de rien et entre les repas, il parcourait encore les osteries de la ville, où vin et victuailles étaient d'un bon marché fabuleux... Un vrai pays de Cocagne.

— Ah ! quel bon boys, marmottait le réître avec un soupir, comme on approchait de Turin. Que che vudrais tonc y finir mes churs... Ah ! mein lieber Gott !

— Il me vient une idée, dit Marcel.  
— Une idée ! moi, ça ne sais pas ce que c'est. Barlez, mon bedit, vus barlez si bien !

— Nous allons entrer dans une des auberges sur la route; j'y écrirai une lettre pour M. de Vic et vous serez sous sa protection à son hôtel.

Marcel donna au capitaine une lettre de pour M. Vic prit congé de Gargantua après le dîner, et, contournant la capitale savoisienne, se dirigea avec Michel vers Novalèse et le mont Cenis.

Lorsque Gargantua vit disparaître son cher élève au détour de la route, il eût le cœur gros et une larme coula le long de sa joue bouffie. Il s'était si bien habitué à sa présence après tant d'années de séparation !

Et, en attendant la chute du jour, le digne capitaine se mit à vider plusieurs brocs, de la valeur au moins d'un *rubbio* (environ six pintes.)

Il jeta au cabaretier deux *lire* pour son *rubbio*, remonta à cheval et prit le chemin de Turin.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 91

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### DEUXIÈME PARTIE

#### Les grands conspirateurs

#### VII

#### ENTRE VIEILLES CONNAISSANCES

La veille du jour fixé pour son retour en France Marcel, promenant sa douleur dans le jardin, tandis que le gouverneur était allé assister à l'office de *Duomo*, y rencontra Laffin tout rêveur et soucieux comme lui, et cassant par moments, avec une baguette, d'un air irrité, les branches des arbrisseaux.

— Quoi, monsieur de la Nocte, lui dit-il d'un air mélancolique, vous voilà triste aussi.

— Triste et colère à la fois, monsieur de Fontaine, répliqua le conspirateur, d'ordinaire si insouciant. Mais je puis vous confesser la cause de mon irritation et de mes ennuis, à vous qui savez mes affaires.

— Je voudrais les connaître assez pour y trouver des motifs capables de vous faire revenir à de meilleurs sentiments envers votre souverain.

— J'ai de grands besoins d'argent, monsieur de Fontaine, et mon souverain ne les satisferait pas : je vous l'ai déjà dit.

— Peut-être.

— J'y ai peu confiance. Et pourtant...

— Pourtant, monsieur de Laffin ?

— Je me sentirais disposé à le servir. Et en ce moment mes services lui seraient certainement plus précieux que jamais.

— Voyons ! contez-moi cela.

— Au fait, le duc de Savoie devient aussi ladre que le roi, les Espagnols hésitent, et Biron... Biron est un malotru, bouffi d'orgueil et de vanité.

— Ah ! vous auriez à vous en plaindre ?

— N'a-t-il pas osé lever la main sur moi, le rustaud ! s'écria Laffin, rouge de colère, au souvenir de l'affront reçu. Je suis gentilhomme, et...

— Je le sais. Le roi Henri IV connaît autrement les égards dus à sa noblesse fidèle.

— Tenez ! je suis las d'intriguer pour ces gens-là.

— A la bonne heure ! Voulez-vous que je parle de vous au roi ?

Laffin hésitait, se mordant la moustache, serrant les poings, murmurant des mots inintelligibles.

Marcel comprit ce qui se passait en lui. L'officier des gardes savait qu'il y avait quelque chose en l'air, que la conspiration était menaçante. Il se souvenait de la missive de Marguerite de Valois, apportée par Gargantua, et des paroles du roi dans son cabinet.

Il résolut de gagner à Henri cet homme, que ses demi-confidences à la foire de Saint-Germain lui faisaient soupçonner d'être la cheville

ouvrière du complot ourdi par le maréchal.

Marcel commença à faire appel aux bons et loyaux sentiments qu'il supposait dormir au fond du cœur de cet homme, que sa vie dissipée et ses besoins d'argent avaient seuls lancés dans l'intrigue.

Il lui représenta la France, qui respirait enfin sous le règne réparateur de Henri, après tant d'années de troubles, retombant enfin dans les horreurs de la guerre civile, ravagée et mise à feu et à sang par l'étranger, qui ne songerait qu'à partager ses dépouilles.

Enfin, il lui promit, sinon la faveur, du moins le pardon du monarque pour le passé et sa gratitude loyale.

Il fit si bien que le conspirateur, ébranlé enfin, frappa sur sa poitrine en disant :

— Les secrets de la conspiration sont là... par écrit. Que le roi me pardonne et ils sont à lui.

— Par écrit ! s'exclama Marcel, qui entrevoyait plus encore qu'il n'avait osé espérer.

— Les correspondances et mémoires du maréchal, de sa propre main.

— Il serait possible !

— Et, avant un mois, tout éclate comme une de ces bombes récemment inventées.

— Mais il n'y a pas un instant à perdre.

— Volez à Paris, rapportez-moi mon pardon, et je cours remettre ces papiers au roi.

— Monsieur de Laffin, vous sauvez la France !

— J'attendrai votre retour à Turin, dans l'osteria en face de l'hôtel de M. de Vic.

Le comte de Fuentes rentrait de la messe.

**Au Tonkin**

L'Avenir du Tonkin publie des informations sur les événements qui se produisent dans les territoires militaires et qui indiquent que la situation est toujours troublée le long de la frontière de Chine. Le colonel Servière, commandant le territoire de Lang-Son, a eu une entrevue avec le général Sou, commandant le Quang-Si, qui aurait protesté n'être pour rien dans le mouvement actuel. D'ailleurs, c'est le général Ma et non le général Sou, qui est accusé de diriger le mouvement. On est depuis six jours sans nouvelles de That-Khé. Le télégraphe a été coupé par les pirates, chaque fois qu'il a été rétabli. Deux courriers ont été successivement assassinés entre Na-Cham et Dong-Dang.

D'autre part, la situation est toujours très tendue dans la province de Non-Kay. Huit cents pirates campent entre A-Koi et Tien-Yen, et doivent attaquer ce point, qui a été renforcé en toute hâte. Les communications électriques le long de la côte sont coupées pour la quatrième fois, et il faut se résoudre à les laisser en cet état, les pirates les ayant déjà coupées quatre fois, le lendemain même du jour où elles avaient été rétablies. Le survillant des télégraphes est rentré à Hai-Phong.

Cet état de choses avait une répercussion sur la situation dans la vallée du fleuve Rouge, et on signale de Yen-Bai le pillage par les Chinois de deux villages situés aux environs de Phu-An-Binh.

\* \* \*

La Petite République croit savoir que dans un nouveau télégramme, d'ailleurs très concis, M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, insiste sur la possibilité de maintenir l'ordre et d'assurer la pacification du Tonkin avec le contingent actuel des troupes d'occupation. Cette opinion a sans doute prévalu en haut lieu, car il a été décidé, nous le savons, qu'aucun envoi de militaires aux 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, régiments d'infanterie de marine n'aura lieu avant l'année 1893.

**La propriété foncière aux colonies**

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, pour répondre aux vœux exprimés par le congrès international pour la transmission de la propriété foncière, a décidé de mettre à l'étude et de soumettre au conseil supérieur des colonies un projet de réglementation sur la conservation et sur la transmission de la propriété foncière aux colonies. Ce projet avait été préparé par M. Noël Pardon, sur la demande du sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

**La mort du lieutenant Quiquerez**

Le Mémorial de la Loire publie une lettre de M. G. de Barral, qui fait en ce moment un voyage à la côte d'Ivoire. M. de Barral écrit qu'à son arrivée à Trepow, le roi du pays lui remit une lettre que les indigènes avaient trouvée sur le cadavre du lieutenant Quiquerez. M. de Barral ne dit pas ce que contient cette lettre, mais il croit pouvoir déclarer qu'il en résulte pour lui la certitude que M. Quiquerez s'est suicidé.

**Le cardinal Lavigerie**

D'après le Figaro, au Vatican on a reçu de mauvaises nouvelles du cardinal Lavigerie. Il est paralysé des membres inférieurs et ses facultés intellectuelles ne fonctionnent que par intermittence. Personne ne peut l'approcher. Léon XIII fait dire des prières à son intention.

**Autriche-Hongrie**

Les autorités municipales de Vienne ont interdit, à une société de gymnastique qui témoigne de trop vives sympathies pour l'Allemagne et n'admet dans son sein que des Allemands, d'arborer à l'avenir les couleurs allemandes que cette société avait adoptées pour les siennes.

**Belgique**

Une brigade de douze Chinois est arrivée jeudi matin à la Société Cockrill. Cette brigade sera répartie par moitié entre la fonderie d'acier Bessemer et les laminoirs à rails. Une autre brigade de Chinois est employée aux hauts-fourneaux.

**Les Anglais au Bénin**

Dans une réunion tenue mardi dernier à Abeokouta, leur capitale, les chefs des Egbas, qui, comme on le sait, résident dans le voisinage du Dahomey, ont cédé à la pression du gouverneur anglais et on annonce que la liberté du commerce dans leur pays serait complète et que les routes commerciales avec l'intérieur seraient ouvertes aux Anglais.

Un service de marchandises entre Lagos et Abeokouta commencera lundi par la voie du fleuve.

**Soudan**

Le Matin dit qu'une lettre qu'il a reçue de Grand-Lahou montre que les deux Français, MM. Martinier-Collin et son ami de Bonnal, ont

parfaitement réussi dans la mission où MM. Quiquerez et de Ségonzac avaient échoué. D'après cette correspondance, l'échec de la mission Quiquerez serait dû à ce que les noirs ne veulent pas voir de soldats dans leur pays. Toutes les missions escortées seraient donc condamnées d'avance à l'insuccès. Mais, il faut que le public le sache bien, les noirs de la côte d'Ivoire reçoivent très cordialement les commerçants.

**La grève de Carmaux**

Fin de la grève

Carmaux, 31 octobre.

La réunion des mineurs a commencé à dix heures et demie.

Plus de 2,000 grévistes étaient présents. M. Nègre, membre du comité, présidait, assisté de MM. Mazens et Gandiolle et de M. Planty, secrétaire.

M. Clémenceau fait l'historique des raisons qui ont déterminé une si longue durée de la grève et dit :

« Deux questions ont surgi, la question politique et la question sociale, qui repose sur ce beau sentiment, la solidarité humaine. Ce serait une lâcheté que de vous dire : puisqu'on vous a donné raison sur la question du suffrage universel, maintenant vous pouvez abandonner vos confrères condamnés. Cette lâcheté, je ne la commettrai pas. Je vais vous tenir un tout autre langage.

« Ce qui est acquis maintenant, c'est que vous avez bien fait de défendre le Suffrage universel. Mais, hélas ! cette victoire, on vous la fait payer cher. Les dix camarades qui ont payé pour les autres ne peuvent pas être abandonnés à la misère. Vous avez eu raison de protester, vous eussiez mal agi en pensant autrement.

« Aujourd'hui, je vous apporte le résultat de nos négociations. La victoire morale vous est acquise dès à présent. Reste la victoire matérielle. M. Calvignac est dès maintenant réintégré dans la mine. Il est mis en congé, cela est vrai. Mais le principe de la réintégration est sauf.

« En ce qui concerne les dix condamnés, nous nous sommes préoccupés tout spécialement d'eux. Il faut qu'ils ne puissent manquer de travail à leur sortie de prison. D'abord leur grâce sera rendue immédiatement. Vous avez un respect trop grand de votre dignité pour avoir sollicité cette grâce. Nous ne l'avons pas demandée, on nous l'a offerte. Ce te grâce, vous l'aurez.

« Maintenant vous allez nous demander : Au nom de qui parlez-vous ? Je réponds : En mon nom, au nom de trois braves gens qui ont été choisis par vous. Mais si vous avez confiance en nous, vous nous croirez sur parole. Nous prenons l'engagement devant vous que tous ceux qui ne seront pas admis par la mine seront occupés ailleurs. Nous en avons la preuve écrite dans notre poche.

« Votre grève est victorieuse, puisque l'arbitre a proclamé à la face du monde son bon droit. La résolution de responsabilité que vous avez prise de ne pas travailler sans vos camarades est grande et belle, et je la salue. Mais songez aussi aux conflits sanglants qui pourraient se produire et qui réjailliraient, malgré tout sur notre démocratie républicaine ; réfléchissez-y bien, citoyens, vous allez prendre une grande décision.

« Vous pouvez aujourd'hui mériter la reconnaissance toute entière de la démocratie sociale et faire de la grève de Carmaux une date historique et glorieuse. »

La reprise du travail a été votée à l'unanimité.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**MANIFESTATION PATRIOTIQUE**

Mardi, à 2 heures, a eu lieu la manifestation patriotique annuelle au monument Gambetta et au monument des Mobiles ; le cortège s'est formé au Cours Vaxis ; à sa tête on remarquait MM. le préfet du Lot, le maire de Cahors et Talou, député. Le corps municipal, les écoles communales, l'orphéon, la société des sauveteurs et les fonctionnaires des diverses administrations assistaient à la cérémonie. Au pied du monument Gambetta de nombreuses et belles couronnes ont été déposées.

M. le maire a pris ensuite la parole et dans une allocution très applaudie a fait l'éloge de Gambetta.

Le cortège s'est aussitôt reformé et s'est dirigé vers le monument des Mobiles. De nouvelles couronnes ont été placées au pied de la colonne et M. Talou, député de la circonscription, a, dans un discours très substantiel, rappelé l'héroïque conduite des mobiles du Lot en 1870 et a affirmé que grâce à l'activité du gouvernement actuel, la France est aujourd'hui complètement relevée des désastres de l'année terrible.

Cette allocution a été couverte d'applaudissements ; les allusions de notre représentant à l'alliance franco-russe et à l'heureuse fin de la

grève de Carmaux ont été particulièrement remarquées.

La manifestation a été terminée vers 3 heures ; les assistants se sont dispersés emportant de cette pieuse cérémonie une touchante impression et une forte leçon de patriotisme.

**Association fraternelle des Percepteurs**

Dimanche a eu lieu, à 11 heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, l'élection des membres du Comité départemental de l'Association fraternelle de prévoyance des percepteurs et receveurs spéciaux.

Ont été élus : Président, M. Castagné, percepteur de Cahors ; Vice-président, M. Lauvel, percepteur de Gourdon ; Trésorier, M. de Laroussilhe, percepteur de Pradines ; Secrétaire, M. Joseph Blanc, percepteur surnuméraire.

MM. le Préfet et le Trésorier-Payeur-Général du Lot, ont été acclamés comme présidents d'honneur.

Aussitôt après la séance, les percepteurs se sont rendus à l'Hôtel des Ambassadeurs où a eu lieu sous la présidence de M. Arnaud, préfet du Lot, le banquet que nous avons annoncé dans notre dernier numéro.

M. le Préfet avait à ses côtés MM. Pépin, trésorier-payeur-général et Bramel, receveur particulier à Figeac ; en face se trouvait M. Castagné, président du comité, ayant auprès de lui MM. Payan, receveur particulier à Gourdon et Benoît, fondé de pouvoirs de M. le Trésorier-payeur-général. Au dessert, M. Castagné a porté un toast à M. le Préfet.

Après cette allocution très applaudie, M. Jarty, en termes excellents, a annoncé, au nom de ses collègues, à M. le Préfet qu'il a été acclamé président d'honneur. M. le Préfet s'est alors levé et, après avoir remercié, a porté un toast à M. le Président de la République. Ce discours a été interrompu par de fréquents applaudissements.

M. le Trésorier-payeur-général a bu à la santé de M. le Préfet du Lot.

Ce toast plein d'humour et de verve et été couvert d'applaudissements.

Cette charmante fête de famille s'est terminée par des monologues, pièces de vers et chansons, dites avec entrain et gaieté. Avant de se séparer on s'est dit au revoir à Gourdon, ville désignée par le sort pour être le lieu du banquet en 1893.

**La tombe de M. le Dr Ausset**

En visitant, hier, notre cimetière, où chaque tombe, ornée avec un pieux empressement, disparaissait sous les fleurs, nous avons été heureux de remarquer, dans la seconde allée transversale, un beau monument de pierre jaune, encore incomplètement décoré, mais où se lit déjà, au-dessous d'un médaillon de marbre reproduisant les traits du défunt si regretté par toute la population de Cahors, cette simple inscription : Docteur Ausset. Ce tombeau, dit, comme le médaillon, au ciseau de M. Calmon, le sculpteur dont l'éloge n'est plus à faire, produit un très bel effet dans sa grande simplicité. Au-dessus de la pierre tombale s'élève une sorte de borne-applique, couronnée par une courbe cintrée délicatement sculptée. C'est au milieu de cette pierre qu'a été placé (nous dirions presque incrusté), le médaillon représentant la figure de M. le docteur Ausset. Nous sommes tentés d'adresser à la famille des remerciements au nom de tous ceux que le talent — et aussi la grande douceur — du médecin bien connu, ont guéris et soulagés, et qui seront heureux, dans leur pèlerinage au lieu de repos, de revoir des traits et de raviver ainsi un souvenir qu'ils ont profondément conservés dans leur cœur.

**OBSÈQUES**

DE M. L'INTENDANT GÉNÉRAL ROSSIGNOL

Malgré le mauvais temps, de nombreux amis ont tenu à accompagner à sa dernière demeure notre compatriote M. l'Intendant général Rossignol. L'assemblée a eu lieu à la gare à 1 h. 1/2 ; pour se conformer aux dernières volontés du défunt, dont la modestie était d'ailleurs bien connue, les troupes n'ont rendu aucun des honneurs militaires auxquels lui donnaient droit son grade d'officier général ainsi que celui de commandeur de la Légion d'honneur. Un seul drapeau avait été formé ; il était porté par MM. Wintherfeld, Hay, Pourille et Johanneau, capitaines au 7<sup>e</sup> de ligne. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le Préfet du Lot, le Colonel du 7<sup>e</sup>, le Maire de Cahors et Azéma, intendant militaire à Montauban. En tête du deuil marchaient : M. Rossignol, fils, du 18<sup>e</sup> d'artillerie, accompagné par son capitaine et par l'intendant Lanes, et le second fils du défunt accompagné par ses oncles, M. l'abbé Rossignol, aumônier des Dames de Nevers, et M. Rossignol, ancien receveur de l'enregistrement. Dans le cortège on remarquait en outre MM. le lieutenant-colonel de Bellefon, Talou, député, de Valon, ancien député, Lesueur, sous-intendant à Cahors, un grand nombre d'officiers dont plusieurs appartenaient à l'intendance, des ecclésiastiques et la plupart des chefs des diverses

administrations. A l'église Cathédrale l'absoute a été donnée par M. le chanoine Belvéze, archiprêtre, sous la présidence de Mgr Grimardias, évêque de Cahors, assisté de ses vicaires généraux.

Sur tout le parcours du cortège se pressait une foule nombreuse ; au cimetière, au milieu d'un recueillement général, M. l'intendant Lanes, d'une voix entrecoupée par des sanglots, a adressé à son ancien chef les émouvantes paroles d'adieu que nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici.

**Discours de M. Lanes**

Messieurs,

C'est avec un sentiment d'émotion profonde et qu'il m'est bien difficile de surmonter que je viens, au nom du corps de l'Intendance, adresser un dernier adieu à celui qui, pendant dix ans, fut mon chef vénéré, me traita souvent comme un ami et même j'ose le dire, comme un fils.

Pendant sa vie, il a aimé avec passion sa patrie qu'il a servie avec distinction, l'armée dont il a fait partie pendant 47 ans et le corps de l'Intendance qu'il a quitté il y a un an à peine. Je ne parle pas de sa famille, il se serait sacrifié pour elle.

Tous les chagrins qu'il avait pu éprouver ont été certainement surpassés par la suprême douleur de ne pouvoir consacrer plus longtemps à ceux qu'il aimait le repos dont il a si peu joui et qu'il avait cependant bien gagné par ses longs services que je vais brièvement rappeler.

Monsieur l'Intendant inspecteur Rossignol était né au Bastit le 28 octobre 1826 ; il fit ses études au Prytanée militaire, d'où sont sortis tant d'officiers généraux ; là, commençant sa vie de dévouement, il eut le bonheur de sauver la vie à un de ses camarades qui se noyait. Entré à St-Cyr à dix-huit ans, il en sortit dans l'état-major ; capitaine à 25 ans et demi et entré peu après dans l'Intendance, il était Sous-Intendant de 2<sup>e</sup> classe avant 32 ans et obtint successivement dans ce grade la croix de chevalier puis celle d'officier de la Légion d'honneur. Sous-Intendant de 1<sup>re</sup> classe en 1870, il fut, en cette qualité, attaché à l'armée de Metz. Après la guerre il remplit les fonctions de directeur de l'école de Vincennes puis de directeur des services administratifs au Ministère de la guerre. C'est dans ce dernier poste qu'il fut nommé Intendant militaire en 1876. En 1887 il fut fait commandeur de la Légion d'honneur et l'année suivante il était nommé Intendant-Général Inspecteur. Enfin en 1889 il fut appelé aux hautes fonctions de Président du comité technique de l'Intendance.

Il ne m'appartient pas de vous dire ce qu'il fut comme militaire et administrateur ; ceux-là le savent qui l'ont élevé au plus haut degré de la hiérarchie ; mais je puis dire que s'il avait l'ambition d'arriver à ce grade, c'est parcequ'il espérait pouvoir s'y rendre utile.

Il aimait qu'on servit bien, mais cela ne l'a jamais empêché d'être bon et affable. Sa bienveillance envers ses subordonnés était telle que je lui ai souvent entendu dire à ceux qui étaient appelés à le remplacer : « quand vous prendrez une décision en mon nom, si elle est bonne, ce sera vous qui l'aurez prise, si elle est mauvaise, ce sera moi. »

Sa bienveillance n'était égalée que par son entière modestie qui lui a fait exprimer le désir formel de ne pas recevoir d'honneurs funèbres militaires après sa mort, désir auquel sa seconde famille, l'armée, n'a accédé qu'à regret.

Très dévoué à ses devoirs, il n'en négligeait aucun, ni envers Dieu, ni envers l'Etat, ni envers sa famille. Quelle que fut sa résidence, chaque année, il venait en ce jour près de cette tombe qui va, hélas, se refermer à jamais sur lui, il venait, dis-je, prier pour les siens, car il avait l'espoir de revoir un jour ceux qu'il avait perdus.

Puisse les touchants témoignages que vous lui donnez être une légère consolation à l'immense douleur qui vient de frapper ceux qui lui étaient si chers.

Il a été trop tôt enlevé à leur affection et à la notre.

Inclinons-nous devant les décrets de la Providence, imitant les beaux exemples que nous a laissés celui que nous pleurons, assurons-le que nous aurons toujours pour les siens la plus vive sympathie et disons-lui non pas adieu, mais au revoir.

Nous ne voulons pas terminer ce compte-rendu sans prier la famille de M. l'Intendant général Rossignol d'accepter l'expression de nos plus sincères sentiments de condoléance.

**Nomination**

Par décision ministérielle, M. Despages, commis des ponts et chaussées de 4<sup>e</sup> classe, attaché au service ordinaire de l'Oise, est appelé au service ordinaire du Lot ; à partir du 1<sup>er</sup> novembre, M. Despages sera attaché au bureau de M. l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Gourdon en remplacement de M. Bézio, qui passera, à la même date, de la résidence de Gourdon à celle de Cahors.

**Nos compatriotes**

Par décision ministérielle, notre compatriote M. Lasvignes, contrôleur des contributions indirectes, 1<sup>er</sup> commis de direction à Limoges, est nommé contrôleur de 1<sup>re</sup> classe à Pau.

**Succès scolaires**

Nous apprenons avec plaisir que MM. Armand Delprat et Léopold Bonave, de Gourdon, élèves du lycée Gambetta, viennent de subir avec succès à Cahors les examens pour la bourse des lycées et collèges.

**Exposition de Brive**

Voici les noms de nos compatriotes qui ont obtenu une récompense à l'exposition nationale de Brive :

- Diplôme d'honneur : F. Depeyre, à Cahors.
- Médaille d'or : Faugère et Rougié, à Gramat ; P. Lamoure, à Prayssac.
- Médaille d'argent : Vayssouze, à Gramat ; Drive, à St-Céré ; Salesses, à Alviçnac.
- Médaille de bronze : Drive, à St-Céré ; J. Chastrousse à Gourdon.

**Election au Conseil départemental**

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, l'élection des quatre membres du Conseil départemental qui doivent être désignés par les instituteurs et institutrices titulaires publics en exercice et munis d'un brevet de capacité, est fixée à la date du 20 décembre prochain.

L'élection des deux membres adjoints au Conseil départemental, en matière contentieuse disciplinaire intéressant les membres de l'enseignement privé, aura lieu le même jour.

**Devancement d'appel**

Les jeunes gens de la classe 1891 peuvent, jusqu'au jour de la mise en route du contingent, demander à être incorporés dans les équipages de la flotte ou dans les troupes de la marine (infanterie ou artillerie de marine).

Ces devancements d'appel sont reçus sous la forme d'engagements volontaires et sans autorisation ministérielle.

Tout jeune soldat admis par devancement d'appel dans un de ces corps, est précompté au contingent que son canton doit fournir aux troupes de la marine.

Celui du même canton qui était désigné pour être incorporé dans l'infanterie ou dans l'artillerie de marine passe alors dans l'armée de terre.

**Avis aux jeunes soldats**

Les jeunes soldats appelés à l'activité en novembre prochain, ayant pris part à des concours de tir ou de gymnastique, sont invités, dans leur intérêt, à se présenter au corps porteurs des diplômes de prix de tir ou de gymnastique qui auraient pu leur être délivrés.

**L'Armée active en 1893**

Il n'est pas sans intérêt, au moment où l'augmentation des forces militaires de l'Empire allemand préoccupe tous les esprits, de connaître la situation exacte de notre armée active.

Voici quel sera, après l'incorporation du contingent, l'effectif sous les drapeaux pendant l'année 1893 :

Classe de 1889 (jusqu'au 24 sept. 1893).	80.802
— de 1890 — — — — —	107.283
— 1891 soldats servant trois ans)	105.291
— 1891 (sold. d'un an et ajournés)	35.486
— 1891 (soldats servant deux ans et ajournés).....	7.665
— 1892.....	28.287
Contingent algérien (classe 1891).....	2.700
Engagés volontaires de 3 ans.....	31.000
Engagés volontaires de 4 et 5 ans.....	45.640
Rengagés.....	24.000
Commissionnés.....	3.400
Indigènes (tirailleurs algériens, spahis).	14.400
Régiments étrangers.....	7.000
Condamnés militaires.....	4.000
Soit un total de.....	496.954

A ce chiffre il faut ajouter les 27,639 officiers de l'armée active et les 25,863 officiers et militaires de la gendarmerie et de la garde républicaine..... 53.502

Ce qui porte l'ensemble à..... 550.456

Soit au total, plus d'un demi-million d'hommes sous les drapeaux.

**Les chaussettes dans l'armée**

On lit dans la *Petite République française* :

L'armée française n'aura bientôt plus rien à envier aux modestes civils. Nos braves troupiers, qui possèdent déjà les fameux gants blancs que tout le monde leur connaît, vont, paraît-il être enfin gratifiés de véritables chaussettes. Nous apprenons, en effet, que M. de Freycinet vient d'autoriser à ce sujet, des essais dans deux de nos régiments de ligne et qu'aussitôt qu'il aura été à même de juger l'influence de cet objet sur les rhumes, bronchites de nos soldats, la mesure deviendrait générale. La décision ministérielle a été prise samedi.

**Livrets militaires**

Bonne nouvelle pour les troupiers et les photographes.

Les livrets militaires porteront prochainement les photographies des soldats à côté du numéro matricule.

**Police de mœurs**

La police de notre ville a dressé procès-verbal contre le nommé Fanfan Pierre, aubergiste, rue Lestieu, qui employait au service des consommateurs une fille étrangère à sa famille.

**Castelfranc**

Un vol d'une somme de 120 fr., en numéraire, a été commis au préjudice du sieur Frézal, Jean, propriétaire à Castelfranc.

L'auteur de ce méfait est inconnu. La gendarmerie de Luzech s'est livrée à une enquête et croit être sur les traces du coupable.

**Gramat**

M. Pradié, conducteur des ponts et chaussées, agent-voier à Gramat, est appelé à la résidence de Labastide-Murat, en remplacement de M. Lambert, décédé.

M. Brugidou, conducteur des ponts et chaussées, agent-voier à Latronquière, est nommé à Gramat, en remplacement de M. Pradié.

**Figeac**

Dans la nuit du 3 au 4 septembre dernier, un individu, resté inconnu jusqu'à ce jour, s'était introduit dans l'usine M. Félix Bories, minotier à Figeac, et avait soustrait à son préjudice deux lards pesant 30 kilos chacun et un jambon pesant 10 kilos.

Le voleur avait dû remonter en bateau le canal de fuite du moulin jusqu'aux turbines ; de là, escalader, et, en poussant une farinière mobile, pénétrer dans l'intérieur.

Depuis cette époque, toutes les recherches étaient restées infructueuses.

Mais jeudi, dans la soirée, une perquisition dans le domicile du sieur Félix Castagné, âgé de 24 ans, employé auxiliaire de la compagnie, a amené la découverte du lard et du jambon volés.

Castagné était, en effet, l'auteur de cette soustraction, il avait dissimulé ces objets derrière des vêtements de son épouse.

Castagné a été arrêté vendredi soir à la gare de Figeac. Dans l'interrogatoire, il a avoué être l'auteur du vol dont il s'agit et a été écroué à la maison d'arrêt.

**Souillac**

Vendredi, à 6 heures du soir, un violent incendie éclatait dans le village de Présignac, près de la gare de Souillac.

Malgré les secours, organisés cependant avec promptitude, les maisons des sieurs Gardet et Rozier ont été anéanties en un instant.

Les dégâts, purement matériels, sont couverts par des assurances.

Le sieur Borde, âgé de 54 ans, ancien forgeron, arrêté dans la journée du 28 octobre, et écroué à la prison de gendarmerie de la ville, a été trouvé, samedi matin, pendu à la grille de la fenêtre.

**Prayssac**

La grange du Moulin-de-Meynes, près Prayssac, a été, vendredi, vers 2 heures du soir, la proie des flammes. En un instant, le feu, activé par un vent très violent, a tout détruit. Il n'y a pas eu d'accident de personnes. Un mulet, appartenant à un meunier des environs, a été brûlé vif.

**Castelnau-Montrastier**

Par décision ministérielle, une collection d'appareils a été concédée au cours complémentaire des sciences de l'école supérieure.

**Lacabrette**

Deux enfants de l'école publique de Lacabrette, les jeunes Lacroix et Delmas, tous les deux à peine âgés de onze ans, ont sauvé, dimanche soir, un de leurs camarades sur le point de se noyer dans une eau très profonde.

**Gourdon**

Le sieur Pierre Valade, âgé de 32 ans, originaire de Toulouse, se disant infirmier, a été pris à Martel en flagrant délit de vagabondage et de mendicité, et arrêté par la gendarmerie de cette ville, qui l'a conduit sous bonne escorte à la prison de Gourdon, où il a été immédiatement écroué.

Traduit devant le tribunal correctionnel, il a été condamné à un mois de prison et aux dépens. Valade avait déjà subi 21 condamnations.

**Comiac**

Lundi dernier, le sieur Aleyrangue, de Comiac, ayant rencontré, à Laroquebrou (Cantal), M. Esteyrie, se précipita sur ce dernier sans provocation aucune et le frappa de violents coups de poing au visage.

La gendarmerie a dressé procès-verbal contre cet acte de violence.

**Aujols**

Nous apprenons qu'une épidémie de fièvre typhoïde sévit en ce moment dans la petite commune d'Aujols. On y a constaté jusqu'à deux décès par jour.

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

**Le Maître de Chapelle. — Les Diamants de la couronne**

Que dire de la troupe qui a joué dimanche sur notre scène et dont l'étoile est M<sup>me</sup> Henriette Levasseur ? — Pas grand chose, et surtout pas grand bien. Je mets à part tout de suite le baryton et la seconde chanteuse qui ont consciencieusement interprété le 1<sup>er</sup> acte du *Maître de Chapelle* ; car selon l'usage antique et solennel, on a soigneusement laissé de côté le second acte. Combien de gens croient, comme un article de foi, que l'œuvre de Paer n'a qu'un acte !

Mais la pièce de résistance de la soirée était : *Les Diamants de la couronne*. Ah ! ces pauvres diamants, comme on les a ternis ! Voulez-vous que je sois juste envers M<sup>me</sup> Levasseur ? Je lui donne un prix de chant, ou plutôt de vocalises, et... sa retraite. Vous avez compris ? Je n'insiste pas. Quant au reste de la troupe, après avoir placé à l'abri le baryton et la dugazon, déjà cités, je mets tous les prétendus artistes dans le même sac, et je ne dis pas, par pitié pour eux, ce que je fais du sac.

Pour me résumer en un mot, la tournée Arly n'a pas été brillante. Elle a eu cependant une belle salle. Qu'aurait-elle donc fait si le théâtre avait été vide ? comme cela arrive malheureusement et à de meilleures troupes ?

M. HEYC.

Vendredi 11 novembre 1891

Débuts de la troupe de M. J.-P. Guyot

**VOYAGE DE SUZETTE**

Féerie-Opérette en 5 actes et 11 tableaux  
AVEC LE CONCOURS DES CLOWNS  
**PRICE'S**  
Créateurs du VOYAGE DE SUZETTE au théâtre de la Gaîté de Paris

**FAITS DIVERS**

**Les plaques commémoratives**

On s'est demandé si un propriétaire avait le droit de se refuser à l'apposition sur sa maison d'une plaque commémorative, destinée à rappeler la naissance, le séjour ou la mort d'un grand homme quelconque.

En droit, le propriétaire est maître chez lui et, à défaut d'une loi qui n'existe pas, il ne peut être contraint à laisser glorifier sa propriété une individualité qui n'a pas ses sympathies.

Ce cas s'est présenté, du reste, à propos de Danton, et la ville n'a pas insisté.

**L'affaire Plista**

L'instruction relative au crime de Fontenay-sous-Bois est terminée depuis hier. On pense que Virgile Plista passera dans deux mois devant les assises de la Seine.

L'assassin de Maria Molles a chargé de sa défense M<sup>e</sup> Fernand Labori, un des avocats les plus remarquables et les plus remarquables du jeune barreau parisien.

**Un serpent de mer**

Tous les journaux de Londres reproduisent les détails de l'apparition d'un serpent de mer, mesurant 200 pieds, c'est-à-dire plus de 60 mètres de longueur. Il aurait été aperçu sur la côte occidentale d'Afrique par les passagers, les officiers et l'équipage du paquebot *Angola*, qui faisait le service de la malle. On l'a aperçu en plein jour, très distinctement, et, toutes les personnes qui étaient à bord, ont signé une attestation à cet effet.

**Une ville en feu**

Milwaukee (Etats-Unis), 29 octobre.  
Un terrible incendie dévore en ce moment une grande partie de la ville. Depuis cinq heures et demie du matin jusqu'à ce moment, les dégâts sont évalués à plus de 8 millions de dollars. Les usines à gaz de la ville, les ateliers du chemin de fer, plus de six cents maisons ont déjà été la proie des flammes.

Les pompiers, incapables d'arrêter le progrès du feu, ont télégraphié à Chicago. Quatre pompes à vapeur viennent de partir.

Afin de circonvenir autant que possible le fléau, les pompiers emploient la dynamite.

L'incendie a gagné un établissement de liqueurs.

Le vent souffle avec une vitesse de 60 milles à l'heure, et le feu s'est étendu à de grands corps

de bâtiments sur le Broadway et dans la rue Buffalo.

Le quartier tout entier était en feu avant l'arrivée des pompiers.

Les étincelles tombant en masses épaisses empêchaient d'arrêter les progrès de l'incendie.

Le feu a détruit le quartier de la ville qui s'étend sur un kilomètre carré. Des fabriques, des maisons de commerce, beaucoup de maisons en bois, les chantiers de la Compagnie de Chicago Nord-Ouest ont été la proie des flammes.

Les habitants, pour la plupart des indigents de nationalité allemande, irlandaise, italienne et polonaise, ont tout perdu.

Les fabricants et les négociants ont subi de grandes pertes.

Les flammes traversant les rues de la ville se sont propagées jusqu'au lac, en détruisant tout sur leur passage.

Des scènes émouvantes de désespoir se sont produites.

Des centaines de malheureux, emportant leurs enfants et leurs meubles, s'enfuyaient, en jetant des cris, sur l'autre rive. Des négociants, des propriétaires, presque fous de désespoir, voulaient se précipiter dans les flammes pour y chercher leur argent, leurs valeurs et leurs livres.

Un millier de personnes n'ont plus de gîte.

Deux pompiers ont été tués ; deux femmes sont mortes, l'une par asphyxie, l'autre de peur.

Avec l'aide des pompiers de Chicago, de Racine, de Kenosha, de Sheboygan, on a pu empêcher les flammes de gagner les parties ouest et nord, où se trouvent les quartiers riches.

**Le naufrage du « Louvre »**

Une lettre du Guilvinec apporte les détails suivants sur les moyens employés par les trois naufragés du *Louvre*, steamer de la Compagnie parisienne, pour se sauver :

Quand le bâtiment a coulé après avoir touché les roches, Moreau, chef mécanicien, a saisi une bouée et a recommandé au capitaine de faire comme lui, mais le capitaine Andureau, ne sachant pas nager, perdit tout son sang-froid et il embrassa Moreau en lui recommandant sa femme et ses enfants.

Une vague les sépara.

Le chef mécanicien nagea alors dans la direction de la côte.

Il rencontra un canot défoncé, auquel il se cramponna ; après une lutte terrible en mer qui dura plus de six heures, il fut jeté sur la côte du Guilvinec.

Moreau fut recueilli par un marin de la côte qui l'habilla et lui donna des soins.

Le second marin, âgé de dix-neuf ans, originaire de l'île d'Yeu, se jeta aussi à la nage et rencontra des madriers qu'il saisit sous ses bras ; il put gagner ainsi la côte vers deux heures du matin.

Le troisième naufragé est un marin de Nantes, âgé de trente-quatre ans, père de famille.

Il se cramponna après un panneau en bois formant radeau ; pendant près de cinq heures, il fut ballotté par les vagues.

A un moment il put recueillir avec lui un jeune mousse du *Louvre*, âgé de treize ans, mais une vague les ayant jetés sur un rocher, le mousse fut emporté.

Enfin le marin arriva à la côte vers dix heures où il fut recueilli par des cultivateurs.

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'état  
Méfiez-vous des contrefaçons !

**PAPIER WLINSI.** Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 4 fr. 50 la boîte.  
Exiger le nom WLINSI.

**L'EAU DE LÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.  
Paris, 378, rue Saint-Honoré.

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Breveté S. G. D. G.  
**Enclume de Famille**  
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maires et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

**MALADIES DES YEUX**

ET DES PAUPIÈRES  
Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.  
Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du

billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE  
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE  
CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUR

Lauréat de l'Institut.

La *Physique populaire* étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La *Physique populaire*, de M. Emile Desbeaur, vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La *Physique populaire* est le quatrième volume de la *Bibliothèque* fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaur, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la *Physique populaire*.

La *Physique populaire* est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

A VENDRE

MATÉRIEL DE BOULANGERIE

EN TRÈS BON ÉTAT

Facilités pour le paiement

S'adresser au Bureau du Journal

**GUERISON**  
Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
www www  
PLAQUES GUÉRIS PAR QUELQUES jours, considérées comme incurables par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS (e, 2e, 3e classes)	EXPRESS (e, 2e, 3e classes)	EXPRESS (1re classe)	OMNIBUS (e, 2e, 3e classes)	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> soir	9 <sup>h</sup> mat	8 <sup>h</sup> soir	11 35s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21 <sup>m</sup>	5 21 <sup>m</sup>	12 42 <sup>m</sup>	—
	départ. 6 50	6 46 <sup>m</sup>	5 26 <sup>m</sup>	1 10 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 5 soir
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 3
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 11
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 18
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénelon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3 soir
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 30 mat.
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	11 7
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	11 8
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	11 9
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	11 45
	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29 <sup>m</sup>	7 55 <sup>m</sup>	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS (1re classe)	OMNIBUS	EXPRESS (e, 2e, 3e classes)	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup>	—	6 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup>	—	9 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup>	6 <sup>h</sup> 6 <sup>m</sup>
MONTAUBAN..	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 36 <sup>m</sup>	7 13 <sup>m</sup>
	départ. 3 24	4 15 <sup>m</sup>	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	5 »	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 47	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 56	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	6 8	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 16	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5 <sup>m</sup>	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20 <sup>m</sup>	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37s.	10 55	9 17 <sup>m</sup>	—	12 27
	départ. 7 »	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37 <sup>m</sup>	—	10 24 <sup>m</sup>	—	—	11 38 <sup>m</sup>

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup>	12 <sup>h</sup> 50 <sup>m</sup>	6 <sup>h</sup> 30 <sup>m</sup>
Mercuès.....	6 54	1 4 <sup>m</sup>	6 43 <sup>m</sup>
Arrêt Douille	6 58	—	6 57
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzach.....	7 11	1 22	7 11
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 23
Arr <sup>t</sup> Prayssac	7 27	—	7 26
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 34
Duravel.....	7 43	1 54	7 41
Sotrac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX. —	3 51	8 11 <sup>m</sup>	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24 <sup>m</sup>

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	5 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup>	1 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup>
— Express.	7 40	—	7 30 <sup>m</sup>
BORDEAUX. —	»	6 10	3 34 <sup>m</sup>
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5 <sup>m</sup>
Fumel.....	8 53	3 57	9 11
Sotrac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arr <sup>t</sup> Prayssac	9 6	—	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzach.....	9 22	4 38	9 58
Parnac.....	9 51	4 46	10 6
Arrêt Douille	9 36	—	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup>	5 <sup>h</sup> 23 <sup>m</sup>
Cabessut, halte	7 54	11 51 <sup>m</sup>	5 32 <sup>m</sup>
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42 <sup>m</sup>
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Comduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Monbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadelleine.....	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 30 <sup>m</sup>	5 <sup>h</sup> 23 <sup>m</sup>
Lamadelleine.....	7 59	11 54 <sup>m</sup>	5 34 <sup>m</sup>
Toirac.....	8 10	12 9	